

## ORIENTATION DE GESTION

AVENIR PARTAGE ISR (le « Fonds ») est le fonds nourricier du fonds maître OFI RS DYNAMIQUE (le « Fonds Maître »).

L'investissement sera réalisé pour au minimum 85% de l'Actif Net du Fonds dans la part N du Fonds Maître, le reste de l'actif (15% de l'Actif Net) ne pouvant être composé que de liquidités et de contrats financiers conclus en couverture.

Sa classification, son objectif de gestion, son indicateur de référence, sa stratégie de gestion et son profil de risque sont identiques à ceux du Fonds Maître.

En raison de ses propres frais et de la couverture contre les risques : actions et taux, la performance du Fonds sera différente à celle du Fonds Maître.

Le Fonds peut également intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étranger et/ou de gré à gré. Sur ces marchés, le Fonds peut recourir en couverture aux futures, options ou swap.

Le Fonds ayant un objectif solidaire, les porteurs verseront à la Fondation de l'Avenir, sous forme de don, le coupon annuel qui leur est versé par le Fonds.

### Rappel des caractéristiques du Fonds Maître

#### **Objectif de gestion**

Le Fonds a pour but de surperformer, sur un horizon de placement recommandé supérieur ou égal à cinq ans, son indicateur de référence, avec pour objectif de maintenir la volatilité du portefeuille inférieure à 15% par an.

#### **Indicateur de référence**

L'indice de référence est l'indice composite suivant : 50% de l'indice EuroStoxx Dividendes Nets Réinvestis + 33% de l'indice Bofa Merrill Lynch Euro Government Index + 17% de l'indice Markit Iboxx Euro Liquid Corporate. Cet indice composite ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement mais permet à l'investisseur d'appréhender la performance et le risque qu'il peut attendre de son investissement dans le Fonds.

Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.

#### **Stratégie de gestion**

L'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des actions de la zone euro, des obligations (souverain, entreprises, high yield - à caractère spéculatif - convertibles) libellées en euro et des instruments monétaires libellées en euro.

Sur la base d'une allocation dynamique, la gestion investit sur des titres vifs, des OPC et/ou des contrats financiers, correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indice composite.

L'allocation entre les différentes catégories d'actifs s'effectue en respectant les contraintes d'exposition suivantes :

- Actions : de 0 à 100% de l'actif net ;
- Obligations : de 0 à 100% de l'actif net ;
- Instruments monétaires : de 0 à 100% de l'actif net.

Le Fonds ne sera pas directement exposé au risque de change.

Il pourra être exposé indirectement dans la limite de 10% à travers les OPC sélectionnés.

Sur la base de son univers d'investissement, la gestion procède, trimestriellement ou en tant que de besoin en fonction des conditions du marché, à une allocation stratégique, basée sur un modèle quantitatif développé au sein du Groupe OFI, entre les différentes classes d'actifs afin de gérer leurs contributions au risque global. Ce modèle ne se base en aucun cas sur des hypothèses d'estimations de performances futures, ni d'analyse de tendance, mais uniquement sur des niveaux de volatilité et de corrélations entre les actifs. Le respect de l'objectif de maintien de la volatilité à un niveau inférieur à 15% pourra impliquer une réduction de l'effet de levier du Fonds et ainsi une moindre performance en lien avec la réduction du niveau de risque de l'OPC. En fonction des conditions de marché et de ses vues, le gérant a par la suite toute latitude pour procéder de manière discrétionnaire à une allocation tactique qui viendra modifier l'allocation stratégique par la mise en place de couvertures ou expositions spécifiques via des contrats financiers.

La stratégie d'investissement en actions consiste en une sélection de titres de sociétés cotées au sein d'un univers d'investissement large composé de titres de la zone euro et accessoirement dans des valeurs en dehors de la zone euro mais émises en euros.

Dans ce cadre, le portefeuille est géré de manière active, sur la base d'investissements dynamiques sur ces valeurs. Ainsi, la répartition géographique et sectorielle du portefeuille est une résultante de l'ensemble des choix individuels de sociétés cibles de l'univers d'investissement et peut différer sensiblement de l'indicateur de référence.

En fonction des conditions de marché, le gérant décidera d'une allocation des poids sur chaque segment obligataire. La sélection des titres est faite sur la base de plusieurs niveaux d'analyses que sont : Analyse macroéconomique – Analyse financière – Sélection des émetteurs. Le Fonds peut investir tant sur des obligations de catégorie « Investment Grade » que sur des titres de catégorie « haut rendement » (« High Yield » i.e. « catégorie spéculative » ou « Speculative Grade »), libellés en euro. Il peut également intervenir sur des obligations non notées. Le portefeuille peut également investir en obligations convertibles libellées en euros.

Pour la partie sélection action et sélection obligataire, le gérant complète concomitamment son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille. Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur.

Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.

En fonction de ce score, une catégorie ISR est attribuée à chaque société : Leaders – Impliqués – Suiveurs – Incertains – Sous Surveillance.

Les OPC ISR susceptibles d'être sélectionnés par le présent Fonds, font également l'objet d'une notation par transparence, via le calcul du Score ISR moyen pondéré du portefeuille. Par convention, pour l'établissement des catégories ISR tel que décrit ci-dessus, ils sont considérés comme appartenant au secteur « Banks ».

#### Processus pour les placements actions

Les catégories ISR sont déterminées au sein de l'indice Eurostoxx, au niveau de chaque super-secteur ICB (niveau 2). L'univers d'investissement éligible est défini par l'exclusion de l'univers d'investissement des sociétés présentant la catégorie ISR « Sous Surveillance ».

Pour rappel : la classification ICB est une classification sectorielle internationale permettant de faciliter la comparaison des entreprises selon 4 niveaux de classification. La classification ICB distingue 10 industries (ICB1), puis à l'intérieur de ces industries, 19 super-secteurs (ICB2), 41 secteurs (ICB3) et 114 sous-secteurs (ICB4). Chaque valeur est classée uniquement dans l'un de ces 114 sous-secteurs, selon sa source principale de revenu.

#### Processus pour les placements taux et les OPC

Les catégories ISR sont déterminées au niveau de l'Univers de l'ensemble des émetteurs analysés (soit environ 2700 actuellement).

L'univers d'investissement éligible est défini par l'exclusion de l'univers d'investissement des émetteurs privés et des Etats présentant la catégorie ISR « Sous Surveillance ».

Enfin, au niveau de la sélection des OPC, le processus s'effectue en 3 étapes principales : Identification de produits comparables en eux, analyse quantitative et qualitative du comportement des produits les plus performants par famille et validation d'une sélection par une analyse approfondie des portefeuilles et processus de gestion. La stratégie d'investissement du Fonds pourra être intégralement déployée à travers des OPC, qui pourront représenter 100% de l'actif net.

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étranger et/ou de gré à gré. Sur ces marchés, le Fonds peut recourir en couverture ou en exposition aux produits suivants : futures - options - swaps de taux d'intérêt - Caps, Floors – CDS mono-émetteurs et/ou Indices de CDS et/ou Options sur Indices de CDS.

#### **Profil des risques**

Le profil de risque du Fonds Nourricier AVENIR PARTAGE ISR est différent de celui du Fonds Maître OFI RS DYNAMIQUE défini ci-dessous, du fait de sa propre stratégie de couverture.

#### **Profil de risque du Fonds Maître**

Le Fonds sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'investisseur est exposé directement ou indirectement aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

#### Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

#### Risque inhérent à la gestion discrétionnaire

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

#### Risque actions

Le Fonds est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

#### Risque de taux d'intérêt

En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative baissera en cas de hausse des taux d'intérêt.

#### Risque de liquidité

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse.

#### Risque de crédit

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés ou publics, ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser ; la valeur liquidative du Fonds baissera en conséquence.

#### Risque lié à la détention d'obligations convertibles

Le Fonds peut être exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable.

#### Risque de contrepartie

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

#### Risque de modèle

Le processus de gestion du Fonds repose en partie sur l'utilisation d'un modèle propriétaires servant à déterminer le niveau de risque d'un actif vis-à-vis des autres actifs en portefeuille. Il existe un risque que ce modèle ne soit pas efficient. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

#### Risque lié au marché des obligations High Yield à caractère spéculatif

Cet OPCVM doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Et accessoirement :

#### Risque de change

Ce risque correspond au risque de variation des devises étrangères affectant les OPC détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

Le Fonds Nourricier prenant des positions, dans la limite de 15% de son actif net, en vue de couvrir son portefeuille à l'exposition au risque « actions » et « taux » du Fonds Maître, il peut lui-même être potentiellement exposé au risque de défaillance de ses contreparties.

#### Risque de contrepartie du Fonds Nourricier

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds de contrats financiers à terme négociés de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

### **CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE EN COURS**

#### Pour le Fonds Nourricier AVENIR PARTAGE ISR

Néant.

#### Pour le Fonds Maître OFI RS DYNAMIQUE – Parts N

Néant.

### **CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE PRECEDENT**

#### Pour le Fonds Nourricier AVENIR PARTAGE ISR

Néant.

#### Pour le Fonds Maître OFI RS DYNAMIQUE – Parts N

Néant.

### **CHANGEMENT(S) A VENIR**

#### Pour le Fonds Nourricier AVENIR PARTAGE ISR

Néant.

#### Pour le Fonds Maître OFI RS DYNAMIQUE – Parts N

Néant.

### **INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION**

Sur la période du 31/12/2018 au 28/06/2019 le FCP n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## État du patrimoine

Éléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	-
Avoirs bancaires	-
Autres actifs détenus par l'OPC	12 271 134,06
Total des actifs détenus par l'OPC	12 271 134,06
Comptes financiers	-3,14
Instruments financiers et Dettes	-18 268,20
Total des passifs	-18 271,34
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	<b>12 252 862,72</b>

## Evolution de l'actif net

	28/06/2019	31/12/2018	29/12/2017	30/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
<b>ACTIF NET</b>						
en EUR	12 252 862,72	11 275 729,24	16 227 744,03	13 025 903,34	12 654 206,58	13 136 539,65
<b>Nombre de titres</b>						
Catégorie de parts I	133 222,5603	134 913,5603	154 971,5603	131 162,5603	128 075,9957	132 922,5603
Catégorie de parts A	587,1703	587,1703	20 726,8596	20 961,7377	20 961,7377	20 961,7377
<b>Valeur liquidative unitaire</b>						
Catégorie de parts I EUR	91,71	83,34	96,39	89,93	89,18	89,43
Catégorie de parts A EUR	58,41	53,36	62,21	58,65	58,78	59,58
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>						
Catégorie de parts I						
en EUR	-	1,02	1,81	1,65	1,69	0,69
Date de distribution	-	11/12/2018	08/12/2017	09/12/2016	15/12/2015	09/12/2014
Catégorie de parts A						
en EUR	-	1,09	1,17	1,08	1,13	0,41
Date de distribution	-	11/12/2018	08/12/2017	09/12/2016	15/12/2015	09/12/2014
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>						
Catégorie de parts I						
en EUR	-	0,68	-	-	-	1,02
Date de distribution	-	11/12/2018	-	-	-	09/12/2014
Catégorie de parts A						
en EUR	-	-	-	-	-	0,21
Date de distribution	-	-	-	-	-	09/12/2014
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>						
Catégorie de parts I EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts A EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>						
Catégorie de parts I EUR	-	-0,05	-0,37	-0,12	-0,41	0,32
Catégorie de parts A EUR	-	-0,23	-0,89	-0,67	-0,92	0,10

## Portefeuille titres

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	100,15	100,00
OPC à capital variable	100,15	100,00
OFI RS DYNAMIQUE N	100,15	100,00
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

## Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

**Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres,  
au cours de la période de référence (suite)**

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	212 278,23	175 748,16
OPC à capital variable	212 278,23	175 748,16

**Promoteurs :** Parts I  
OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris  
Banque Française - 45, rue Vivienne, BP 6511 - 75065 Paris Cedex 02  
Banque Fédérale Mutualiste - 1, place des Marseillais - 94227 Charenton Le Pont

Parts A  
OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris  
Banque Fédérale Mutualiste - 1, place des Marseillais - 94227 Charenton Le Pont

**Société de Gestion :** OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

**Dépositaire et Conservateur :** SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

**Gestion administrative et comptable :** SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris